

PROCES - VERBAL

de l'Assemblée générale
du mardi 23 septembre 2025 à 16h30
à la Poste CH SA, Centre colis à Daillens

Président : Julien Billarant

Présents : Selon liste de présences

Procès-verbal : M. Alexandre Ludin

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 novembre 2024
 2. Nouveaux membres
 3. Rapport du Président
 4. Rapport du Secrétaire général
 5. Comptes 2024
 6. Rapport de l'organe de révision
 7. Décharge au comité, à l'organe de contrôle et approbation des comptes
 8. Budget et cotisation 2026
 9. Election des membres du comité
 10. Désignation de l'organe de révision
 11. Divers
-

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 novembre 2024

Le président souhaite la bienvenue aux membres à l'AG 2025 de la CIFC-VD et rappelle qu'à la suite de cette dernière se déroulera la visite du centre de tri postal de Daillens.

Le procès-verbal de l'AG 2024 ne suscitant aucune remarque particulière, est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Nouveaux membres

Le président énumère les nouveaux membres de la CIFC-VD, à savoir :

- BCV
- BFB Fidam Révision SA
- Etude des notaires Leupin et Djakovic
- Etude Michel Monod
- Fondation Balcons du Lac
- Fondation Bellet

- Fondation Château des Novalles
- Fondation de la Côte
- Fondation La Primerose
- GESTE Engineering SA
- Hôpital Riviera-Chablais
- L. Ellgass SA
- Paul Vaucher SA
- Schweizer Automobiles SA
- SEC Lausanne
- Timatec Sàrl
- Unicare Sàrl
- Vaud-Fribourg TV SA

Julien Billarant adresse ses plus sincères remerciements et souhaite la bienvenue à tous ces nouveaux membres.

3. Rapport du Président

Le président Julien Billarant donne lecture de son rapport, annexé au procès-verbal de la présente assemblée.

Aucune remarque ni question n'est formulée à son sujet.

4. Rapport du Secrétaire général

Alexandre Ludin, secrétaire général de la CIFC-VD, donne lecture de son rapport, annexé au procès-verbal de la présente assemblée.

Aucune remarque ni question n'est formulée à son sujet.

5. Comptes 2024

Alexandre Ludin passe en revue les différentes rubriques des comptes qui étaient disponibles sur le site.

Les comptes 2024 de l'association se bouclent avec une très légère perte de **CHF 124.97** reporté au bilan pour des fonds propres de **CHF 129'469.31**. Le capital s'élève ainsi à **CHF 329'114.72**.

Aucune autre remarque ni question n'est formulée sur les comptes 2024.

6. Rapport de l'organe de révision

Julien Billarant donne lecture du rapport de l'organe de révision, en l'occurrence la fiduciaire OFISA – Berney Associés.

Aucune remarque ni question n'étant plus formulée sur les divers éléments présentés ci-dessus, il est passé au vote de décharge.

7. Décharge au comité, à l'organe de révision et approbation des comptes

A l'unanimité, les membres présents donnent décharge au comité, à l'organe de révision et approuvent les comptes de l'exercice 2024.

8. Budget et cotisation 2026

Le comité a décidé de ne pas augmenter la cotisation 2026 qui reste ainsi à CHF 150.--.

Alexandre Ludin présente le budget 2026 de la CIFIC-VD, lequel n'apporte pas de remarques particulières.

9. Election des membres du comité

L'AG élit à l'unanimité **MM. Julien Billarant et Olivier Perroud**, respectivement à la présidence et à la vice-présidence de la CIFIC-VD, selon les statuts de l'association.

Le président reprend ensuite la parole et propose à l'assemblée d'élire à nouveau pour l'année à venir le comité, puisque tous les membres se représentent.

Le comité est composé des personnes suivantes :

- M. Julien BILLARANT (président)
- M. Olivier PERROUD (vice-président)

- Mme Sandra BOURQUIN
- Mme Evelyne CHATELAN
- Mme Ariane DUPUIS MORET
- Mme Fabienne DORTHE
- Mme Florence NOEDING
- M. Alexandre LUDIN (secrétaire général)

Le comité est réélu pour une année par acclamation de l'assemblée.

10. Désignation de l'organe de révision

Le comité propose de reconduire le mandat de la fiduciaire OFISA – Berney Associés pour l'année à venir.

Le mandat de la fiduciaire OFISA – Berney Associés est validé par l'assemblée comme organe de révision de la CIFIC-VD.

11. Divers

Il n'y a pas de divers particuliers mais plusieurs membres énoncent et reviennent sur la complexité et le manque de convivialité de la plateforme Konvink, qui ne facilite pas le travail des formateurs en entreprise.

Julien Billarant rappelle que la CIFIC-VD n'a que peu de marge de manœuvre à ce sujet, puisque cette plateforme est imposée par la CIFIC Suisse.

Les membres sont également reconnaissants de la démarche entreprise par la CIFIC Suisse quant à la diminution du nombre de mandats pratiques en entreprise.

S'ensuit une discussion composée d'intéressants échanges qui seront remontés à la CIFIC Suisse.

Le comité, dans son ensemble, fait part d'un groupe de travail créé par plusieurs représentants de grandes entreprises formatrices vaudoises, avec lequel il est en contact permanent, dans le but de travailler l'implémentation et le bon fonctionnement de la nouvelle ordonnance de formation.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les membres présents de leur participation à cette assemblée et lève la séance aux alentours de 17h45.

Il invite ensuite les membres à la visite du centre de tri postal de Daillens, ainsi qu'un apéritif dînatoire qui suivra cette visite.

CIFC-VD
Communauté d'intérêts pour la formation
commerciale de base du canton de Vaud



Alexandre Ludin
(secrétaire générale)

Annexes sur le site www.cifc-vd.ch - membres :

1. Rapport du Président
2. Rapport du Secrétaire général

08.12.2025
AL/FN